



# Élections de vos représentants aux Comités Techniques Paritaires

**Le 19 octobre 2010**

**D.D.I. (DDT-M ; DDPP ; DDCS ; DDCSPP)**

## Le 19 octobre, élections de vos représentants aux Comités Techniques Paritaires

**Il s'agit d'élire des représentants qui seront à vos côtés pour la défense  
de vos revendications, vos emplois, vos missions de service public**

La révision générale des politiques publiques (RGPP) a engagé des restructurations autoritaires et brutales que la CGT ne cesse de dénoncer et de combattre. La création des Directions Départementales Interministérielles (DDI) en est une des illustrations.

Faut-il moderniser la Fonction publique? Très clairement pour la CGT, c'est oui! L'administration doit en permanence évoluer pour répondre aux besoins de la société et aux attentes des citoyens.

Pour le gouvernement, ce n'est pas de cela dont il s'agit. Moderniser, pour lui, c'est passer des coups de rabots sur les services publics. Le discours est d'ailleurs assumé. Ainsi, par exemple, Henri Guaino, conseiller du président Sarkozy, déclarait début juillet: « moins il y aura de guichet, moins il y aura de procédure, moins il y aura de quantité énorme de bureaucratie et de bureaucrates »! De qui se moque-t-on à l'Élysée?

Dans les faits, la RGPP:

Dans les faits, la RGPP:

► **C'est l'hémorragie des effectifs:** plus de 100 000 emplois ont disparu en 3 ans, du jamais vu et le gouvernement veut continuer sur le même rythme jusqu'en 2013! Dans les DDI, cela s'est traduit par la suppression

en moyenne de 10 % des emplois en janvier 2010 et on s'apprête à en faire de même en 2011. Dans la région Rhône-Alpes, c'est par exemple l'équivalent d'une DDAF qui a été supprimée!

► **C'est l'assujettissement de l'administration aux exigences des grands groupes privés:** l'abandon des missions de contrôle, d'ingénierie publique, d'expertise et de prévention

alors que l'administration développait dans ces domaines une grande compétence au service des usagers, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire.

► **C'est également,** avec l'éclatement des services et la mise sous la tutelle préfectorale de leurs acti-

ités, **la mise en cause des missions nationales des administrations** dans toutes leurs dimensions, ministérielles, territoriales,...

Sans aucun débat public, ni avec les organisations syndicales, ni avec la représentation nationale, cette politique avait comme prétendue ambition de réduire les déficits publics tout en améliorant le service rendu à l'utilisateur. Nous sommes à l'opposé de tout cela. Il faut porter un coup d'arrêt à cette politique!

**Ensemble, avec la CGT,  
agissons pour  
nos missions,  
nos emplois,  
la satisfaction  
de nos revendications !**



## La remise en cause du temps de travail

Au prétexte d'harmonisation à l'occasion des fusions de services et de la mise en place des DDI, le Gouvernement tente de mettre en pièce les acquis des 35 h..

L'objectif est de contraindre les agents comme les cadres à travailler plus, sans les payer plus, en leur imposant ou supprimant les jours de RTT. **C'est inadmissible!**

**EN DDI, AVEC LA CGT,  
AGISSONS ENSEMBLE  
CONTRE LES MAUVAIS COUPS  
ET POUR FAIRE RESPECTER  
NOS DROITS**

## RGPP 1 et 2 : Service public et Fonction publique en danger !

La RGPP s'inspire des exemples étrangers de réforme de l'administration et de la gestion publique avec pour points communs : la réduction des dépenses publiques - la réduction du nombre de fonctionnaires, la mise en œuvre de modes de gestion d'entreprises privées.

**Dans les services, notre vie au travail se détériore :** stress, souffrance au travail, incertitudes sur l'avenir, perte de sens...

## Charte de gestion : des engagements gouvernementaux non tenus !

Début décembre 2009, lors de l'élaboration de la charte de gestion des DDI, le Gouvernement avait annoncé l'ouverture de « négociations » début 2010 sur le temps de travail, les rémunérations et l'action sociale. Force est de constater l'absence de discussions et, dans les faits, la remise en cause des acquis dans les différents secteurs.

Aujourd'hui, la réalité est la destruction des moyens alloués aux DDI.

Les préfets eux-mêmes ont fait part de leur mécontentement aux ministres concernés...

Toutefois, là où des batailles sont menées, de nouveaux acquis sont obtenus (revalorisation des rémunérations versées, conditions de travail,...).

## **Une gestion des personnels de type patronal dans un cadre interministériel visant à remettre en cause les droits et garanties statutaires des agents**

La CGT est contre le mode actuel d'évaluation fondé sur l'obligation de résultat d'où découle en partie la rémunération des agents et des cadres (prime de fonction et de résultat, prime d'intéressement collectif, etc.)

La cotation des postes privilégie dans les parcours professionnels (mobilité, avancement de grade...), les fonctions managériales au détriment des fonctions techniques, opérationnelles et de recherche et se traduit progressivement par une inadéquation croissante entre les besoins et les compétences des services. Elle constitue par ailleurs un frein à la mobilité choisie, facteur de développement du service public.

Nous refusons une gestion des personnels conçue à travers le prisme de la rentabilité financière de nos missions et des moyens de leur mise en œuvre.

Les agents deviendraient des objets que l'on déplacerait selon les priorités allouées aux gestionnaires locaux.

La loi dite de « mobilité » est un élément de cette politique. Nous demandons son abrogation.

## La CGT : une force pour porter les revendications dans les CTP des DDI

### ⇒ Agir pour les Salaires et le Pouvoir d'achat

Depuis des années, alors que l'investissement des entreprises est faible, la consommation des ménages tire la croissance et donc l'économie et l'emploi. Par ailleurs, la qualification et la productivité des salariés ne cessent de croître.

Depuis des années, les profits des grosses entreprises augmentent ainsi que les dividendes versés aux actionnaires.

Dans le même temps, le point d'indice a perdu 20 % de sa valeur depuis 1984 ! Les pertes vont s'accroître avec la décision de gel des salaires des fonctionnaires qu'impose le Gouvernement pour 2011, voire au-delà.

**De salaires corrects, la reconnaissance des qualifications, sont aussi des clés pour le financement de la protection sociale**

La CGT est opposée à tout mode de rémunération individualisée.

**Elle exige :**

La revalorisation et la refonte de la grille salariale de la fonction publique, à tous les niveaux de qualification, sur la base de 1 600 € pour le minimum fonction publique. Dans le cadre de cette refonte, les primes doivent être intégrées dans le salaire et prises en compte dans le calcul des retraites.

### ⇒ Agir pour les Retraites

**La CGT combat la réforme présentée par le Gouvernement.**

La CGT revendique :

- ▀ Le droit à un départ en retraite pour tous (fonctionnaires et non titulaires) maintenu à 60 ans avec une pension complète,
- ▀ Un taux de remplacement fixé à 75 % de la dernière rémunération perçue,
- ▀ Un minimum de pension fixé à 1 600 euros,

▀ Des droits spécifiques pour les femmes assujetties à des interruptions de carrière (notamment la maternité),

▀ La reconnaissance des travaux pénibles, avec un départ anticipé à 55 ans avec bonification, dans le public comme dans le privé.

▀ Le retour à un calcul sur les dix meilleures années.

### ⇒ Agir pour l'emploi

Il faut mettre fin aux suppressions d'emplois et engager un plan pluriannuel de créations de

postes indispensables à l'exercice des missions et à leur pérennité.

### ⇒ Agir pour une action sociale de haut niveau

**Les propositions de la CGT :**

▀ Conforter les acquis des personnels venant des différents ministères, garantir et conquérir une action sociale de haut niveau pour tous sur la

base minima de 3 % de la masse salariale et du montant des pensions.

▀ Améliorer les dispositifs de proximité et conquérir des droits et des moyens nouveaux.

### ⇒ Agir pour le renforcement des garanties statutaires

Le statut général des fonctionnaires apporte des garanties fondamentales, qui visent, avec le principe des fonctions publiques de carrière, à protéger le fonctionnaire des pressions de toutes natures et garantir l'égalité de traitement des usagers. Elles doivent être renforcées.

La CGT agit pour une loi de titularisation équitable pour tous les agents contractuels et vacataires employés sur des postes permanents. Cette loi doit mettre fin à la précarité dans la fonction publique en permettant aux agents qui le souhaitent d'intégrer un statut de fonctionnaire.

## ⇒ Agir pour la reconquête du service public, la défense et l'amélioration des droits des personnels

La démarche RGPP imposée du plus haut niveau de l'État est une entreprise de destruction des politiques et services publics que la CGT combat.

Comment gérer un service, y travailler, sans avoir la garantie du lendemain en terme de devenir des emplois et des crédits?

Comment, dans ces conditions assurer la « continuité » qui est un des principes fondateurs du service public?

Les « services déconcentrés » de l'État ont toujours développé leurs actions à partir des besoins exprimés dans les territoires dans le respect de l'égalité de traitement des citoyens.

***L'intérêt général doit revenir  
au cœur de l'action publique!***

**La CGT revendique:**

- ▀ L'arrêt des politiques de suppression d'emplois dans les DDI comme dans les autres services de l'État et des créations d'emplois pour assurer toutes les missions de service public.
- ▀ L'ouverture d'espaces de négociations, un débat public sur les missions publiques avec la

création de commissions de modernisation du service public impliquant, à tous les niveaux, élus, usagers, personnels.

- ▀ La reconstruction d'une cohérence nationale d'intervention entre les administrations centrales, les directions régionales, les directions départementales, les différents niveaux ayant chacun leur pertinence.
- ▀ Le développement des coopérations avec les autres services de l'État et avec les collectivités territoriales.
- ▀ Le renforcement de garanties statutaires des personnels afin d'assurer l'indépendance des fonctionnaires au service de l'intérêt général et non des intérêts privés, la titularisation des contractuels et précaires sur des postes permanents.
- ▀ La garantie d'un service public indépendant des ingérences de toute nature.
- ▀ L'augmentation des salaires et la reconnaissance des qualifications dans une nouvelle grille de rémunération.

***Le 19 octobre 2010,  
Donnons de la force  
à notre action en votant  
et faisant voter  
pour la CGT***

